

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/49/SPCG portant exemption des frais d'entreposage pour le café en transit en provenance de Ethiopie

n° 66/49/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

À titre d'essai, le café en transit en provenance d'Ethiopie ne sera pas assujéti aux frais d'entreposage des marchandises dans les magasins administratifs et sur les terre-pleins du port, prévus au Code général des impôts indirects et droits d'usage perçus sur marchandises à l'entrée ou à la sortie du Territoire, dans son annexe 3, paragraphe II.